

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Pottier-André, 19 janvier 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Pottier-André](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (285, 286)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Pottier-André, 19 janvier 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26862>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[19 janvier 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Pottier-André](#)

Lieu de destinationLa Fère (Aisne)

Description

RésuméGodin répond à Pottier-André qui se plaint que Godin ne veuille pas faire de nouveaux foyers pour les cuisinières. Godin lui explique qu'il doit produire des pièces destinées à un grand nombre de personnes ; il accepte de fabriquer les foyers mais indique ce travail prend quinze jours. Pottier-André a envoyé à Godin une lettre de l'utilisateur d'un poêle : Godin répond que celui-ci ne sait pas en faire usage, et propose, moyennant 30 F, de se rendre à La Fère pour faire la démonstration que la chaudière de la cuisinière fonctionne ; il observe en outre que d'après cette lettre, il doit manquer une pièce au-dessus du foyer, qui permet à la flamme de circuler autour de la chaudière.

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Critiques](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Lieux cités[La Fère \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomPottier-André

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

Activité

- Commerce
- Industrie (grande)

BiographieNégociant, marchand de fer à La Fère (Aisne) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1841

285

Revoye
janvier 19

Monsieur carpentier
vous me dites par votre lettre que je
vous juge mal est une erreur car je ne
porte d'autre jugement que celui du retard
apporté dans le renouvellement de ma viame
et des ~~totalitaires~~ que vous avez mis à
répondre à ma lettre si cela a été fait
en vue de mes intérêts je vous envoie des
renouvellements mais pourtant il faut un terme

vous me demandez si j'accepte le droit que
vous me demandez si je crois que vous me dites
de me dire si le travail est satisfaisant car
il est impossible d'accepter et c'est si je ne
presente aucun garantie à l'heure patinera
vous une nouvelle lettre de nous car je me
mieux que je pressuriez vous que que j'accepte
de nouveau mette à une échance

La fine

agréer
Monsieur Cottier

19

vous semblez croire que je me refuse à
faire les choses qui est dans votre intérêt
comme dans le mien de faire vos services
pourtant avec quel plaisir je ferai vos
observations mais malgré cela je ne puis
en général produire que les choses susceptibles
d'être accepté par un grand nombre de personnes
lesquelles ont vous montreront seront modifiées
durant votre époque mais dans la mer
à boire est un travail de quinze jours je
ne pourrais donc vous en apporter maintenant
quand à la personne dont nous envoyons la
lettre tout me confirme qu'il ne sait pas
faire usage d'un poche et pour le prouver
je m'offre maintenant la somme de 30 francs

a aller a la Fise faire parfaitement
bouillir l'ore de la chaudiere non seulement avec
la plaque que je porterai mais avec celle qui
y est ^{et faire un bon feu} et ne faut pas non plus consommer ^{plus} de
laisser aller a des plaintes aussi exagérées

D'apres les explications de cette lettre je crois
que le voulisse d'appel qui est au dessus du
four manque a cette occasion car la personne
ne pas voir que la flamme ne doit pas sortir
au dessus du four mais dessous apres avoir
bien cuiter la chaudiere

19 janvier

Monseigneur

agence

Monseigneur

monseigneur ^{sur remise} je vous prie de me faire connoître pour
Mahlmann le retour du courrier si vous avez des fonds
de meubles n° 1 tres gris et dans grande
tenacité et le pris que vous me les vendrez
payable comptant j'aurai aussitôt votre lettre et
faire un chèque

versins

19

agence

Monseigneur Poulain

après examen de la situation de Dugon
je viens vous demander si vous ne voyez pas que
le jugement me permet au moins une conservatoire.
Dugon ne vendre tout ce qu'il pourra il a en
ce moment pour le a 3 mille francs de marchandises
^{notaires payables} dont il doit une partie ~~et va vendre tout~~ il y a
en ce cas une autre ^{avantage} il a été carnet ~~aujourd'hui~~
il dispose aussi de faire de ses meubles
les plus普及 des quelques objets contrefaçons qui
lui restent je pense que peut avoir encore
a recouvrer ~~quatre~~ mille francs des M. M. que
l'a vendus et faire ce qu'il a choisi devant
le juge. ne dois je pas agir contre les marchands
qui les disent et comment?